

505LM 3116

2311

(1941-1942)

V. D. 2312 : Aménagement de 15 voitures  
cédées par les W.L. en voitures pour  
équipes techniques et wagons-atelier

Acquisition de voitures appartenant aux W.L.

I.- Acquisition et aménagement de 37 wagons.

Lettre SNCF au M.T.P.	26. 2.41 (manque)
Dépêche du M.T.P. à la SNCF	13.10.41
(s) C.A.	26.11.41

II.- Acquisition de 2 véhicules pour le service des Trans-  
mission du train du Chef de l'Etat.

Lettre SNCF au M.T.P.	29.12.41 (manque)
Dép. du M.T.P. à la SNCF	27. 1.42

Acquisition de matériel appartenant aux W.L.

LL

Acquisition de 2 véhicules pour le Service des Transmissions du Chef de l'Etat

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 29.12.41 *en cours*  
Dépêche du M.T.P. à la SNCF 27. 1.42

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS

-----  
Direction Générale  
des  
Transports  
-----  
6ème Bureau

Paris, le 27 janvier 1942

C O P I E

LE SECRETAIRE D'ETAT

S.N.C.F. - Matériel roulant -  
Acquisition de 2 véhicules appartenant à la Cie des Wagons-Lits pour le Service des Transmissions du train du Chef de l'Etat.

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

A la suite d'une demande de la Présidence du Conseil formulée en mars 1941, et après accord avec les Services intéressés, autres que le Secrétariat d'Etat aux Communications, vous m'avez présenté le 29 décembre 1941 un projet relatif à l'acquisition d'une voiture-lits n° 2787 et d'un fourgon n° 1310 appartenant à la Compagnie des Wagons-Lits pour le Service des transmissions du Chef de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen par le Service Technique des Transports, je vous autorise à imputer la somme de 1.200.000 fr correspondant à cette acquisition au compte de premier établissement pour l'exercice 1941, sur la somme à valoir de 42 M. de francs inscrite au chapitre "Matériel roulant neuf" du Programme Ordinaire.

Vous voudrez bien informer directement les Services de la Présidence du Conseil de la présente décision.

Signé : CLAUDON.

Acquisition de voitures appartenant aux W.L.

I

---

Acquisition et aménagement de 37 voitures réformées

Lettre SNCF au M.T.P. 26. 2.41 *verso*  
Dépêche du M.T.P. 13.10.41  
(s) C.A. 26.10.41 16 VI

26 novembre 1941

2311

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 26 novembre 1941

---

Aménagement du matériel acheté aux Wagons-Lits

QUESTION VI - Budget d'établissement

C - Programme ordinaire

M. LE PRESIDENT .....

En ce qui concerne le matériel roulant, les projets peuvent être classés sous 3 rubriques :

- d'une part, l'aménagement, pour les besoins du service, de 17 véhicules que nous avons achetés en février 1941 à la Sténo(p.16) Compagnie des W.L.; 8 seraient aménagés pour les équipes techniques du Service de la Voie, 8 transformés en wagons-ateliers au Service de la Voie et 1 transformé en wagon-cinéma pour le Service d'Exploitation, afin de faciliter l'instruction du personnel. La dépense pour ces transformations est faible puisqu'elle ne représente que 1 M. 400.000 fr;

.....

Secrétariat d'Etat aux Communications

-----  
Direction Générale des Transports

Paris, le 16 octobre 1941

-----  
5ème Bureau

Acquisition de 37 véhicules réformés  
à la Compagnie Internationale des W.L.

C O P I E

-----  
M.R.2-8

Le Secrétaire d'Etat  
à Monsieur le Président du Comité d'Administration  
de la C.N.G.P.

Vous m'avez demandé, sur lettre du 26 février 1941, l'autorisation d'imputer au compte du premier établissement pour l'exercice 1941, à titre de dépense prévue, sur la somme à valoir de 42 millions du programme ordinaire de matériel roulant, une somme de 1.145.000 fr correspondant à l'acquisition de 37 véhicules dégarnis que vous avez demandé à la Compagnie Internationale des Wagons-Lits de vous livrer, cet matériel devant être réformé en raison des exigences particulières de la clientèle de la C.I.W.L., bien que son état général permette, moyennant des aménagements et un entretien peu onéreux, d'en attendre encore un certain service.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avoir consulté le Service Technique des Transports, je vous autorise à imputer la somme de 1.145.000 fr correspondant à cette acquisition au compte de premier établissement pour l'exercice 1941, sur la somme à valoir de 42.000.000 fr du programme ordinaire de matériel roulant.

Le Directeur Général des Transports,

Signé : CLAUDON.